



Gîte et diagnostics immobiliers

Par AlexC72

Bonjour,

Pour la vente d'un gîte, quels diagnostics immobiliers sont obligatoires?

Car une fois, c'est DPE tertiaire et DTA et une autre fois on me dit diagnostics classiques comme la vente d'une maison à savoir DPE, Amiante, Electricité, Gaz, Plomb.

Pourriez-vous me dire ce qu'il en est exactement svp.

Par avance merci

Alexandre

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Les règles s'appliquent à tous les biens immobiliers, gîte ou pas.

Par exemple, diagnostic amiante si le permis de construire du gîte a été délivré avant le 1er juillet 1997.

Diagnostic termites si l'on est dans un secteur infesté.etc...